

Tunis, le 5 Janvier 1985

DSP/N) 1 /CAB

CIRCULAIRE N° 1/85

NOTE à

- Messieurs les Directeurs Regionaux
- Messieurs les Directeurs des Hôpitaux

OBJET / A propos des rapports médecin et personnel para-médical.

Il m'a été donné de constater une certaine dégradation dans les rapports entre les membres du Corps médical et celui du Corps para-médical.

Cette situation si elle existe ne peut que porter préjudice au climat de travail dans les différentes structures sanitaires et se répercuter sur la qualité des prestations fournies.

Aussi, j'invite tout le personnel de santé quel que soit son grade et sa fonction à préserver l'esprit d'équipe et de collaboration indispensable à son rôle au service des citoyens.

Pour éviter que des incidents regrettables se reproduisent, je vous invite à favoriser dans les structures sanitaires un esprit de dialogue entre les différentes catégories de personnel et de veiller à ce que les différents puissent être réglés à l'amiable dans le respect de chacun et compte tenu de la législation en vigueur.

Le MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE


Docteur Souad LYAGOUBI-OUAHCHI